



**CANNES
PAYS DE
LÉRINS**

Le Vice-Président
de l'Agglomération Cannes
Lérins délégué à l'Assainissement, aux Eaux Pluviales
et à la GEMAPI

Cannes, le 12/04/2023

Monsieur le Directeur Régional
DREAL PACA – SCADE/UEE
Autorité environnementale projets
16 rue Antoine ZATTARA
CS 70248
13 331 Marseille CEDEX 03

PAR : 17 199 980 79998

REF : 2023-D/1529

OBJET : PAPI Cannes Lérins – Action 6-3 : Ouvrage de ralentissement dynamique des crues de Carimaï – Demande d'examen au cas par cas

Dossier suivi par : Antoine GAZULL / Boris MARTELLO

PJ : Cerfa et Annexes

Copie(s) : Sans objet

Monsieur le Directeur Régional,

Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations Cannes Lérins dont la convention financière a été signée le 20 mai 2021 par le Préfet Coordonnateur de Bassin, l'Agglomération Cannes Lérins projette de réaliser un ouvrage de ralentissement dynamique des crues au lieu-dit de Carimaï sur le cours d'eau de la Frayère sur les communes de Cannes et du Cannet (06).

Cet aménagement est primordial dans la lutte contre le risque inondation et consiste notamment à :

- Réduire la vulnérabilité des secteurs aval de la Frayère grâce à un ouvrage de ralentissement dynamique des crues d'une capacité de 74 000 m³ ;
- Valoriser un site abandonné ;
- Réhabiliter un secteur en zone naturelle présentant un potentiel écologique ;

Aussi, par la présente, je vous sollicite pour une demande d'examen au cas par cas et vous adresse, à cet effet, l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Régional, l'expression de ma haute considération.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président délégué
à l'Assainissement, aux Eaux Pluviales
et à la GEMAPI


Christophe FIORENTINO

